

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **ACTUALISATION DES TARIFS ACM MATIN, MIDI, SOIR, NAP, MERCREDI MIDI, RESTAURATION SCOLAIRE, TRANSPORTS SCOLAIRES ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

N° de délibération : **2017_04_07_16**

Rapporteur : **Mme DETERM**

Dans le cadre du déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des activités périscolaires, il convient de modifier nos tarifs pour les faire évoluer à compter de la rentrée scolaire 2017.

Les prestations proposées par la collectivité sont :

- Accueil éducatif du matin de 7h30 à 9h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h30 à 8h30 le mercredi dans les écoles respectives
- Accueil du mercredi midi de 11h30 à 12h15 dans les écoles respectives des enfants
- NAP – accueils éducatifs : les lundis, mardis, jeudis de 16h15 à 17h30 dans les écoles respectives des enfants, le gymnase Gérard Vincent
- Accueil du vendredi soir de 16h15 à 17h30 dans les écoles respectives
- Accueil du soir de 17h30 à 18h15 dans les écoles respectives
- Accueil culturel et sportif de 18h15 à 20h00 (horaires variables selon programme annuel), salle J Gabin ou gymnase Gérard Vincent
- Restauration scolaire et accueil du midi : les lundis, mardis, jeudis et vendredis au Centre de loisirs de la Noue d'Argensols. Les enfants sont pris en charge par les agents de la commune et se rendent au Centre en car. Les repas fournis sur ce site sont élaborés par ELIOR Restauration, société de prestation de restauration collective.
La restauration du mercredi est réservée aux enfants inscrits en accueil collectif de mineurs du mercredi.
- ACM du mercredi au Centre de loisirs de la Noue d'Argensols

Il vous est proposé de :

- maintenir des tarifs actuels pour la restauration et le transport scolaire,
- une refonte complète des tarifs existants pour les NAP et les accueils.

Les tarifs sont définis en respect de nos obligations contractuelles vis-à-vis de la CAF dans le cadre de nos contrats Prestation de Service, Enfance-Jeunesse et du PEDT, à savoir l'application de tarifs différenciés (quotient familial, forfait et prix fixe unitaire).

1) RESTAURATION SCOLAIRE

1/ Fréquentation "permanente"

La prestation d'animation pour les activités est indissociable de la prestation restauration.

Quotient Familial individuel	Fagniérots			Extérieurs		
	Activités	Repas	Repas et activités	Activités	Repas	Repas et activités
0 à 368	1,60 €	2,50 €	4,10 €	1,65 €	3,00 €	4,65 €
368,01 à 426	1,70 €	2,60 €	4,30 €	1,75 €	3,10 €	4,85 €
426,01 à 487	1,80 €	2,70 €	4,50 €	1,85 €	3,20 €	5,05 €
487,01 à 581	1,90 €	2,80 €	4,70 €	1,95 €	3,30 €	5,25 €
581,01 à 659	2,00 €	2,90 €	4,90 €	2,05 €	3,40 €	5,45 €
> 659,01	2,10 €	3,00 €	5,10 €	2,15 €	3,50 €	5,65 €

Une dégressivité est appliquée de :

- 20 % au deuxième enfant,
- 38 % au troisième enfant et les suivants.

Quotient Familial individuel	Fagniérots			Extérieurs		
	1er enfant	2 enfant	3ème enfant et plus	1er enfant	2 enfant	3ème enfant et plus
0 à 368	4,10 €	3,28 €	2,54 €	4,65 €	3,72 €	2,88 €
368,01 à 426	4,30 €	3,44 €	2,67 €	4,85 €	3,88 €	3,01 €
426,01 à 487	4,50 €	3,60 €	2,79 €	5,05 €	4,04 €	3,13 €
487,01 à 581	4,70 €	3,76 €	2,91 €	5,25 €	4,20 €	3,26 €
581,01 à 659	4,90 €	3,92 €	3,04 €	5,45 €	4,36 €	3,38 €
> 659,01	5,10 €	4,08 €	3,16 €	5,65 €	4,52 €	3,50 €

2/ Fréquentation "occasionnelle"

A l'unité – comprend le repas et le temps d'activités.

	Fagniérots	Extérieurs
P.U	5.20 €	5.70 €

2) TRANSPORT SCOLAIRE :

Inscription à l'année avec une facturation à l'année ou au trimestre :

	Tarifs annuels	Annuel	Trimestriel
Période de facturation		Septembre	Septembre, janvier et avril
Enfants			
1^{er}	80.00 €	80.00 €	32 € / 24 € / 24 €
2^{ème}	60.00 €	60.00 €	24 € / 18 € / 18 €
A partir du 3^{ème}	50.00 €	50.00 €	20 € / 15 € / 15 €

3) NAP et ACCUEILS :

FAGNIEROTS	Prix unitaires	
	QF1 ≤ 487 €	QF2 ≥ 487.01 €
Accueils éducatifs du matin	1.10 €	1.40 €
Accueil du mercredi midi		
NAP-Accueils éducatifs de 16h15 à 17h30	1.00 €	1.25 €
Accueil du soir 17h30-18h15	0.50€	0.60 €

EXTERIEURS

Tarif pour les personnes extérieures à Fagnières :

- Le tarif le plus fort est appliqué pour l'ensemble de ces services.

4) PENALITES :

- 5 € : forfait majoré pour tout quart d'heure commencé, appliqué en cas de dépassement d'horaire.
- 5 € : forfait majoré unitaire pour tout service (hors restauration scolaire) en cas d'abus supérieur à 2 présences sans inscription préalable
- 10 € : forfait majoré pour la restauration scolaire pour toute présence sans inscription préalable.

5) ACCUEIL CULTUREL ET SPORTIF de 18h15 à 20h00

Facturation à l'année :

	Fagniérots	Extérieurs
P.U	15.00 €	20.00 €

6) REGLEMENT INTERIEUR

Afin de gérer au mieux ces services il vous est proposé d'approuver le règlement intérieur joint en annexe régissant les modalités d'accès, d'utilisation et de gestion de ceux-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, de l'éducation et de la vie associative du 24 mars 2017,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017,

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les tarifs et le règlement intérieur décrits ci-dessus pour les services périscolaires de l'accueil collectif des mineurs applicables à compter du 4 septembre 2017.

Résultat du vote :

- Voix pour : **21**
- Voix contre : **2**
- Abstention : **0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:30:50
Référence : b8714cf62257b3802c736c20b8d1c9fc6ecec22e